



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Jean-Claude Ansola
UPEPB - JCA/LET211567
Tél : 05 59 01 64 14
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 30 NOV. 2021

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-11-30-00001 du 30 novembre 2021 déclarant d'intérêt général les travaux du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau de l'Aran, de l'Arday et de leurs affluents, et valant déclaration et prescriptions spécifiques au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée de six mois au moins à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des
territoires et de la mer,
la cheffe du service Eau

Juliette Friedling

Monsieur Raymond Pouyanné
Président du Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime
116 rue de Gascogne
64240 Urt

Copie :
M. le Sous-Préfet de Bayonne
M. le responsable de l'OFB